

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU JEUDI 29 JUIN 2023**

**Délibération n° :**

DL40/2023

**Objet :**

Avenant à la convention d'occupation temporaire d'un terrain destiné à mettre en œuvre une mesure compensatoire : déplacement d'habitat favorable à une espèce protégée

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 29 juin 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme VERCAIGNE (suppléante - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

**Avaients donné pouvoir :**

M. GARSUAULT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS).

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; - Mme LEBLANC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MASURE (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS) ; M. VIVIEN (titulaire - CPS)

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 23/06/2023

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 23  
VOTANTS : 26

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**Délibération n°DL40/2023**

**Avenant à la convention d'occupation temporaire d'un terrain destiné à mettre en œuvre une mesure compensatoire : déplacement d'habitat favorable à une espèce protégée**

**Le comité syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération DL 58/2021 du 16 décembre 2021 autorisant le Président à signer le marché public global de performances relatif à la conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une déchetterie-ressourcerie pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** la délibération DL 23/2023 en date du 06 avril 2023, autorisant le Président du SIOM à signer la convention d'occupation temporaire d'un terrain destiné à mettre en œuvre une mesure compensatoire relative au déplacement d'habitat favorable à une espèce protégée dans le cadre de la construction d'une déchetterie ressource localisée sur le plateau de Saclay, avec l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris Saclay,

**Vu** la note de présentation,

**Vu** le projet d'avenant à la convention d'occupation temporaire d'un terrain destiné à mettre en œuvre une mesure compensatoire relative au déplacement d'habitat favorable à une espèce protégée,

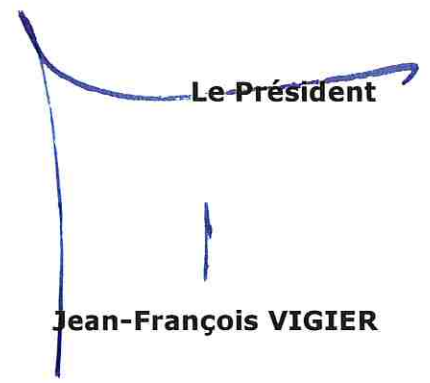
**Considérant** la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse d'assurer la mise en œuvre de cette mesure compensatoire,

**Considérant** les modifications des références cadastrales et de la superficie du terrain destiné à mettre en œuvre la mesure compensatoire, un avenant s'avère nécessaire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** le projet d'avenant de convention d'occupation temporaire d'un terrain destiné à mettre en œuvre une mesure compensatoire relative au déplacement d'habitat favorable à une espèce protégée,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

  
**Le Président**  
  
**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : - 4 JUIL. 2023  
Affichée le : - 4 JUIL. 2023

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL40_2023
Date de la décision:	2023-07-04 00:00:00+02
Objet:	Avenant à la convention d'occupation temporaire d'un terrain destiné à mettre en ?uvre une mesure compensatoire : déplacement d'habitat favorable à une espèce protégée.
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20230704-DL40_2023-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20230704-DL40_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1244
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 40 Avenant 1 Convention SIOM EPA gestion déplacement oedipodes.pdf	application/pdf	167164
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20230704-DL40_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	167164
<i>nom original:</i>		
DL 40 2023.pdf	application/pdf	330000
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20230704-DL40_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	330000
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 40 2023.pdf	application/pdf	244178
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20230704-DL40_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	244178

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 15h54min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 15h55min12s	Accepte par le TdT : validation OK